

# L'assermentation d'un juge féminin à Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 464

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262083>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**  
M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer  
**ADMINISTRATION**  
M<sup>lle</sup> Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest  
Compte de chèques postaux I. 943  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**  
SUISSE... Fr. 5.—  
ÉTRANGER... 8.—  
Le numéro... 0.25  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

**ANNONCES**  
La ligne ou son espace:  
40 centimes  
Réductions p. annonces répétées

Aux femmes suisses majeures domiciliées dans le canton de Genève:

*Etes-vous déjà inscrites comme électrices pour les élections des prud'femmes?*

*Si non, hâtez-vous de le faire et de faire inscrire vos amies, car le délai est proche, (30 novembre à midi) et il s'agit de mesures intéressant toutes les femmes.*

On s'inscrit au Secrétariat du Département de l'Intérieur, Hôtel de Ville, 3<sup>e</sup> étage, Bureau N° 13.

## A nos lecteurs, lectrices, collaborateurs et collaboratrices

La rédaction du Mouvement ayant été momentanément transférée à La Chaux-de-Fonds pendant l'absence récente de la rédactrice en chef, un autre horaire a dû être établi pour les délais d'impression de nos derniers numéros, la correspondance avec l'imprimerie à Genève prenant forcément plus de temps. C'est pourquoi un certain nombre de nouvelles, informations, convocations, etc., nous sont parvenues trop tard pour trouver place dans ces numéros, et ont dû attendre le numéro d'aujourd'hui pour paraître. Nous en exprimons tous nos regrets à celles qui ont bien voulu nous les adresser, comme à celles qui ont été peut-être étonnées de ne pas les trouver dans nos colonnes, certaines que toutes comprendront qu'il s'agit de circonstances indépendantes de notre volonté.

D'autre part, et pour donner à toutes ces communications la place qui leur est due, nous retarderons la publication de la série d'articles sur Le Féminisme en Pologne et dans les Etats baltes, que nous comptons commencer aujourd'hui à la suite du voyage de notre rédactrice, nous bornant à faire paraître une seule étude, qui sera suivie de plusieurs autres dans nos prochains numéros.

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE. »

## Les Prud'femmes à Genève

### Elections du 7 décembre

Les féministes genevoises, et avec elles un grand nombre de femmes exerçant les professions et métiers les plus divers, sont de nouveau engagée dans une vigoureuse action en vue des élections aux tribunaux des prud'hommes fixées au samedi 7 décembre prochain. Action d'autant plus intense que la loi genevoise sur les tribunaux de prud'hommes est, on le sait, à la fois beaucoup plus large et beaucoup plus restrictive que celles qui sont en vigueur dans d'autres cantons. Plus large en ce sens qu'elle reconnaît le droit de voter pour ces tribunaux et celui d'y être élu à tous les citoyens et à toutes les citoyennes suisses

majeurs domiciliés dans le canton, quelle que soit leur profession, et même si ils ou elles n'en exercent point au sens propre du terme; plus restrictive d'autre part, du fait que, si les électeurs masculins sont inscrits d'office sur les registres électoraux, les femmes, elles, ne sont admises à voter que si elles ont préalablement demandé leur inscription sur ces mêmes registres (qui ont actuellement la forme beaucoup plus moderne d'un fichier). Que ce système soit déplorable, et pour nous, les femmes obligées à remplir à nouveau cette formalité, et pour les fonctionnaires du Département intéressé, qui sont ainsi astreints à recommencer à chaque élection ce travail d'inscription, nous sommes d'accord; et nous nous demandons même si la raison financière toujours invoquée, soit que cela coûterait bien trop cher d'établir des registres électoraux de toute notre population féminine suisse domiciliée à Genève, vaudra longtemps après deux ou trois rééditions de cette besogne de Pénelope? On prétend aussi qu'il serait bien plus difficile de tenir à jour des registres électoraux féminins parce que les femmes en se mariant changent de nom, et en divorçant reprennent leur premier nom... viendra bien un jour où la vague suffragiste balayera toute cette argumentation sur la valeur de laquelle il est permis de discuter.

Quoi qu'il en soit, nos féministes se trouvent maintenant devant la double tâche d'attendre le plus grand nombre possible de femmes pour les engager à aller s'inscrire si elles veulent voter, et de leur présenter une liste solidement établie de candidates. Un Comité d'action vient de se constituer à cet effet, sur l'initiative de l'Association pour le Suffrage féminin, et auquel ont adhéré dix-sept organisations féminines genevoises, qui ont donné mandat à un Bureau exécutif (M<sup>lles</sup> Gourd et Lambosy, M<sup>me</sup> Plattner, représentant l'Association pour le Suffrage, M<sup>me</sup> Ad. Barde pour l'Union des Femmes, M<sup>me</sup> Arnold pour les Femmes universitaires, M<sup>me</sup> Ch. Gautier pour l'Association d'éducation nationale, M<sup>lle</sup> Tissot pour le Service social volontaire, et M<sup>me</sup> Coeytaux-Bertrand pour l'Union chrétienne), d'abord d'organiser toute la propagande au moyen d'affiches et de papiers à distribuer; puis de faire les démarches nécessaires, aussi bien auprès des prud'femmes qui ont fonctionné durant cette dernière législature, qu'auprès de nouvelles can-

didates, ou auprès des autres groupements susceptibles d'en présenter (groupes masculins, Union des syndicats, syndicats chrétiens sociaux).

Beaucoup d'entrain se manifeste partout, ce qui est de bon augure: une fois de plus se vérifie ce que nous avons dit si souvent, soit que, lorsque les femmes possèdent un droit, elles tiennent fermement à l'exercer, si tièdes qu'elles aient pu être lorsqu'il s'est agi de le revendiquer. C'est pourquoi, et indépendamment de l'intérêt d'ordre professionnel qu'elles présentent, de l'occasion qu'elles fournissent aux femmes de collaborer activement à des tâches qui leur conviennent à merveille, ces élections sont aussi tout spécialement intéressantes pour nous suffragistes. Aussi faisons-nous appel ici encore à toutes nos lectrices domiciliées à Genève pour qu'elles ne laissent pas passer la date du 30 novembre sans s'inscrire, ni celle du 7 décembre sans voter, comme à toutes nos lectrices hors de Genève pour qu'elles nous accompagnent de leurs vœux durant cette brève, mais intense campagne.

E. Gb.

### AVIS IMPORTANT

Dès maintenant et jusqu'à nouvel avis, l'adresse de la Rédaction du MOUVEMENT FÉMINISTE, comme l'adresse particulière de la Rédactrice en chef, est de nouveau

17, rue Töpffer, Genève

Nos collaborateurs et correspondants sont instamment priés de bien vouloir prendre note de ce changement d'adresse, tout envoi fait aux Crêts de Pregny subissant de ce fait un retard en tout cas d'un courrier.

### Lire en 2<sup>me</sup> page:

LYDIE MOREL et S. BONARD: *Derniers échos des élections fédérales.*

### En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

A. DE MONTET: *In Memoriam, M<sup>me</sup> Couvreaux de Budé.*

*Les femmes pour la paix.*

SIMONE PIERRE: *Ce que m'a dit la Chanson française.*

*Les Expositions. — Nouvelles de diverses Sociétés.*

## L'assermentation d'un juge féminin à Genève

Avec tous ses collègues élus comme elle le 8 septembre dernier, M<sup>lle</sup> Blanche Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance, a prêté l'autre jour devant le Grand Conseil le serment habituel. Plusieurs féministes avaient tenu à assister de la tribune à cette cérémonie, en témoignage de sympathique intérêt pour notre unique magistrate.

A cette occasion, M. le député Rosselet, conseiller national et féministe fervent, a fait l'observation suivante, que nous reproduisons d'après le *Mémorial* officiel du Grand Conseil:

Nous venons de demander à une femme, mademoiselle Blanche Richard, de prêter un serment comme citoyen. Je n'y vois aucun inconvénient, mais afin d'éviter à cette très honorable personne la position délicate dans laquelle elle se trouvera à cause de son serment, que, sur ce point, elle ne peut respecter, nous devrions, me semble-t-il, accorder aux femmes les droits du citoyen.

D'accord!

## Le résultat féministe des élections anglaises

Aucune de nous n'a assurément mis en doute que les Anglaises, les femmes du monde entier qui s'intéressent le plus vivement et le plus directement à la politique, n'eussent pris une part active aux élections législatives du 14 novembre dernier. Et, en effet, elles ont non seulement voté en nombre et dans tous les milieux, comme le montre un extrait de correspondance de l'*Oeuvre* que nous reproduisons ci-après, mais encore 65 femmes avaient posé leur candidature au Parlement (19 unionistes et 3 indépendantes). Parmi ces candidates figuraient des noms bien connus dans nos milieux féministes, tels que ceux de Lady Aster, de Miss Florence Horsbrugh, qui a plusieurs fois représenté avec distinction le gouvernement britannique à la S. d. N., de Mrs. Wimtringham, de Miss C. Macmillan, la présidente de l'*Open Door International*, de Miss Mar-

## En Pologne: Notes et croquis

### I. La police féminine

Nulle part ailleurs en Europe, je crois, et dans l'ignorance où je suis de ce qu'est devenue, sous le III<sup>e</sup> Reich, la police féminine allemande, je n'en ai vu de si remarquablement organisée.

Ceci aux deux points de vue que nous, féministes, défendons toujours, et qu'il n'est pourtant pas toujours facile de concilier: celui de l'égalité de responsabilités, de droits et de charges entre fonctionnaires masculins et féminins (car si l'on veut que la police féminine « rende » pleinement ce que l'on est en droit d'attendre d'elle, il ne faut pas maintenir ces femmes dans des postes inférieurs et subordonnés); et celui de la spécialisation du travail de police suivant les caractéristiques et compétences essentiellement féminines (car il serait trop grand dommage d'employer les qualités de cœur, le dévouement, le don d'intuition des femmes, simplement à signaler le passage à des automobilistes pressés...). Durant les dix années de son existence (créée en 1925, elle célèbre de la sorte son premier jubilé précisément au moment où j'ai le privilège d'entrer en contact direct avec elle), la police féminine polonaise a réussi à s'organiser sur cette double base, et à prendre de la sorte le plus remarquable essor.

Il faut dire que la nouvelle institution (due pour une bonne part, si nous ne faisons erreur, à l'initiative de notre ami le Dr. W. Chodzko, si connu à Genève dans les milieux de la S. d. N.), a eu la chance inestimable d'avoir à sa tête la femme la mieux qualifiée pour la créer et la dé-



Cliché Mouvement Féministe

M<sup>lle</sup> St. PALÉOLOGUE

chef de la police féminine de Pologne

velopper: M<sup>lle</sup> Stanislaw Paléologue. Personnalité de premier ordre, modeste autant qu'énergique, de cœur chaud et large autant qu'esprit clair, M<sup>lle</sup> Paléologue est vraiment l'âme de cette police féminine, où elle occupe maintenant un

poste haut situé, en égalité complète de droits et de traitement avec ses collègues masculins, à la tête d'une division dont la tâche principale et essentielle est de lutter contre le hideux trafic des femmes en vue de la débauche.

Le croirait-on? dans la guerre à mort qu'elle a déclarée aux trafiquants, aux souteneurs, proxénètes, tenanciers de maisons louches, et autres personnages du même acabit (et le terme de guerre à mort n'est pas trop fort, car quelques-uns, pour s'en débarrasser, avaient projeté de l'assassiner, et il a fallu toute la vigilance de ses amis pour la protéger contre pareille tentative), les principales difficultés rencontrées ne sont pas venues du côté des autorités, qui comprennent bien vite quelles auxiliaires précieuses pouvaient leur être ces femmes, mais bien plus de celui de l'opinion publique, qui, il y a dix ans, en Pologne, avait encore peine à admettre que des problèmes aussi douloureux que celui de la prostitution, de l'immoralité publique, fussent abordés ouvertement et sans fausse honte par des femmes! Etat d'esprit contre lequel on a lutté en Europe occidentale bien davantage du temps de nos grand'mères et de celui de Joséphine Butler! Mais, hâtons-nous de le dire, l'opinion publique polonaise s'est bien vite ralliée à la cause de la police féminine en voyant les résultats admirables obtenus par elle. De 1925 à 1932, par exemple, 245 maisons de prostitution clandestine ont été fermées par la police féminine (rappelons ici que les maisons officielles de tolérance ont été abolies par la République polonaise dès sa proclamation, mais que subsiste encore, à titre transitoire seulement, nous l'espérons, le contrôle sanitaire obligatoire des femmes); de tous côtés, les demandes d'aide et

de protection de la part de malheureuses et misérables femmes et jeunes filles ont afflué, certaines faisant même l'effort et la dépense du voyage à Varsovie pour pouvoir se confier à une femme, plutôt que de devoir raconter à un homme, dans les régions où la police féminine n'existe pas encore, les détails navrants et pénibles de leur vie intime. Et puis, M<sup>lle</sup> Paléologue et ses collègues ont encore su établir et maintenir le contact étroit et fécond avec les organisations féminines, dont elles sont membres, d'ailleurs, et notamment avec notre « Association pour le Travail civique et le Service social »: contact indispensable, qui permet au chef de la police féminine, au fur et à mesure que la pratique de son travail l'amène à s'en rendre compte, de signaler les institutions nécessaires pour combler telle lacune, pour recueillir telle catégorie de malheureuses, pour venir en aide à tels cas précis. Cette collaboration directe et immédiate d'une haute fonctionnaire officielle avec des institutions privées me paraît être une caractéristique spécialement heureuse de la police féminine polonaise.

A l'heure actuelle, la brigade féminine, placée uniquement sous les ordres de M<sup>lle</sup> Paléologue, comprend 58 agentes à Varsovie même, et 62 réparties dans d'autres villes de Pologne, soit qu'elles soient déjà en fonctions, soit que l'organisation de leur travail soit en cours. Le recrutement se fait au moyen d'examen terminant un cours spécial, dont le dernier a eu lieu en avril, et a réuni 67 candidates, toutes femmes et jeunes filles conscientes de l'importance de la tâche placée devant elle, et ayant derrière elles des études secondaires poussées, et même des années d'Université. Le pro-